

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1025-16**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 12 décembre 2016, 18 h 30, le règlement suivant :

**Règlement 1025-16 modifiant le Règlement 682-98 concernant  
le fonds de retraite des employés municipaux**

Le Règlement 1025-16 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2016

Céline LeBlanc  
Greffière